

Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Intrasense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Intrasense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

Nous attestons la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

La sincérité des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce appelle de notre part l'observation suivante : le classement dans la balance âgée des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu n'est pas systématiquement cohérent avec la date d'échéance qui figure dans les factures.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 19 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

BILAN ACTIF

| ACTIF | | Exercice N 31/12/2018 12 | | | Exercice N-1 31/12/2017 12 | Ecart N / N-1 | |
|--|---|-----------------------------|---|------------------|-------------------------------|---------------|---------|
| | | Brut | Amortissements et dépréciations (à déduire) | Net | Net | Euros | % |
| | Capital souscrit non appelé (I) | | | | | | |
| ACTIF IMMOBILISÉ | Immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | Frais d'établissement | | | | | | |
| | Frais de développement | 8 975 934 | 7 893 240 | 1 082 694 | 1 092 601 | -9 907 | -0.91 |
| | Concessions, brevets et droits similaires | 169 837 | 164 665 | 5 172 | 1 889 | 3 283 | 173.83 |
| | Fonds commercial (1) | | | | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles | | | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | Immobilisations corporelles | | | | | | |
| | Terrains | | | | | | |
| | Constructions | | | | | | |
| | Installations techniques, matériel et outillage | | | | | | |
| | Autres immobilisations corporelles | 208 718 | 161 597 | 47 121 | 59 339 | -12 218 | -20.59 |
| | Immobilisations en cours | | | | | | |
| | Avances et acomptes | | | | | | |
| | Immobilisations financières (2) | | | | | | |
| Participations mises en équivalence | | | | | | | |
| Autres participations | 82 577 | 82 577 | | 28 965 | -28 965 | -100.00 | |
| Créances rattachées à des participations | 1 607 932 | 1 607 932 | | 28 826 | -28 826 | -100.00 | |
| Autres titres immobilisés | 10 668 | | 10 668 | 4 500 | 6 168 | 137.06 | |
| Prêts | 65 156 | | 65 156 | 58 032 | 7 124 | 12.28 | |
| Autres immobilisations financières | 34 501 | | 34 501 | 86 358 | -51 857 | -60.05 | |
| Total II | 11 155 323 | 9 910 012 | 1 245 311 | 1 360 511 | -115 199 | -8.47 | |
| ACTIF CIRCULANT | Stocks et en cours | | | | | | |
| | Matières premières, approvisionnements | | | | | | |
| | En-cours de production de biens | | | | | | |
| | En-cours de production de services | | | | | | |
| | Produits intermédiaires et finis | | | | | | |
| | Marchandises | | | | | | |
| | Avances et acomptes versés sur commandes | | | | 1 732 | -1 732 | -100.00 |
| | Créances (3) | | | | | | |
| | Clients et comptes rattachés | 2 998 497 | 1 241 537 | 1 756 960 | 1 177 930 | 579 030 | 49.16 |
| | Autres créances | 880 706 | | 880 706 | 496 285 | 384 420 | 77.46 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | | | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 100 000 | | 100 000 | 209 690 | -109 690 | -52.31 | |
| Disponibilités | 258 579 | | 258 579 | 356 107 | -97 528 | -27.39 | |
| Charges constatées d'avance (3) | 52 380 | | 52 380 | 57 322 | -4 942 | -8.62 | |
| Total III | 4 290 162 | 1 241 537 | 3 048 625 | 2 299 065 | 749 560 | 32.60 | |
| Comptes de Régularisation | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | 108 543 | | 108 543 | | 108 543 | |
| | Primes de remboursement des obligations (V) | | | | | | |
| | Ecarts de conversion actif (VI) | 832 | | 832 | 1 239 | -407 | -32.87 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI) | 15 554 860 | 11 151 549 | 4 403 311 | 3 660 815 | 742 496 | 20.28 | |

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 707 589

BILAN PASSIF

| PASSIF | | Exercice N | Exercice N-1 | Ecart N / N-1 | |
|---|---|-------------|--------------|---------------|--------|
| | | 31/12/2018 | 12 | 31/12/2017 | 12 |
| CAPITAUX PROPRES | Capital (Dont versé : 948 285) | 948 285 | 600 522 | 347 762 | 57.91 |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport | 21 275 844 | 19 281 157 | 1 994 688 | 10.35 |
| | Ecarts de réévaluation | | | | |
| | Réserves | | | | |
| | Réserve légale | 15 593 | 15 593 | | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | | | | |
| | Réserves réglementées | | | | |
| | Autres réserves | | | | |
| | Report à nouveau | -19 277 022 | -17 174 097 | -2 102 925 | -12.24 |
| | Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte) | -1 508 739 | -2 102 925 | 594 186 | 28.26 |
| Subventions d'investissement | | | | | |
| Provisions réglementées | | | | | |
| Total I | 1 453 961 | 620 250 | 833 711 | 134.42 | |
| AUTRES FONDS PROPRES | Produit des émissions de titres participatifs | | | | |
| | Avances conditionnées | 717 438 | 717 037 | 401 | 0.06 |
| Total II | 717 438 | 717 037 | 401 | 0.06 | |
| PROVISIONS | Provisions pour risques | 216 627 | 61 167 | 155 461 | 254.16 |
| | Provisions pour charges | | | | |
| Total III | 216 627 | 61 167 | 155 461 | 254.16 | |
| DETTES (I) | Dettes financières | | | | |
| | Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| | Autres emprunts obligataires | | | | |
| | Emprunts auprès d'établissements de crédit | 497 855 | 973 436 | -475 581 | -48.86 |
| | Concours bancaires courants | 496 | 243 | 253 | 104.02 |
| | Emprunts et dettes financières diverses | | | | |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | | |
| | Dettes d'exploitation | | | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 835 649 | 513 269 | 322 381 | 62.81 |
| | Dettes fiscales et sociales | 530 212 | 457 549 | 72 663 | 15.88 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | | |
| Autres dettes | 17 774 | 34 438 | -16 664 | -48.39 | |
| Comptes de Régularisation | Produits constatés d'avance (I) | 131 476 | 283 191 | -151 715 | -53.57 |
| | Total IV | 2 013 462 | 2 262 127 | -248 665 | -10.99 |
| | Ecarts de conversion passif (V) | 1 822 | 235 | 1 588 | 676.67 |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V) | 4 403 311 | 3 660 815 | 742 496 | 20.28 | |

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 007 084

1 666 594

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice N 31/12/2018 12 | | | Exercice N-1 31/12/2017 12 | Ecart N / N-1 | |
|---|--------------------------|------------------|-------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| | France | Exportation | Total | | Euros | % |
| Produits d'exploitation (1) | | | | | | |
| Ventes de marchandises | 44 659 | | 44 659 | 93 864 | -49 205 | -52.42 |
| Production vendue de biens | 389 492 | 1 882 596 | 2 272 088 | 1 691 521 | 580 567 | 34.32 |
| Production vendue de services | 419 058 | 327 232 | 746 290 | 436 837 | 309 453 | 70.84 |
| Chiffre d'affaires NET | 853 209 | 2 209 828 | 3 063 036 | 2 222 221 | 840 815 | 37.84 |
| Production stockée | | | | | | |
| Production immobilisée | | | 707 539 | 769 486 | -61 947 | -8.05 |
| Subventions d'exploitation | | | 95 991 | 208 068 | -112 076 | -53.87 |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 170 040 | 87 535 | 82 505 | 94.25 |
| Autres produits | | | 4 184 | 8 | 4 176 | NS |
| Total des Produits d'exploitation (I) | | | 4 040 790 | 3 287 317 | 753 473 | 22.92 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | | | |
| Achats de marchandises | | | 47 943 | 77 945 | -30 002 | -38.49 |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | 87 639 | 101 800 | -14 161 | -13.91 |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | | | | | | |
| Autres achats et charges externes * | | | 1 330 769 | 1 398 054 | -67 285 | -4.81 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 56 010 | 46 057 | 9 954 | 21.61 |
| Salaires et traitements | | | 1 645 469 | 1 850 918 | -205 449 | -11.10 |
| Charges sociales | | | 737 375 | 799 617 | -62 242 | -7.78 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 761 690 | 773 915 | -12 225 | -1.58 |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 424 505 | 480 542 | -56 037 | -11.66 |
| Dotations aux provisions | | | 215 795 | | 215 795 | |
| Autres charges | | | 8 514 | 69 166 | -60 652 | -87.69 |
| Total des Charges d'exploitation (II) | | | 5 315 709 | 5 598 014 | -282 305 | -5.04 |
| 1 - Résultat d'exploitation (I-II) | | | -1 274 919 | -2 310 697 | 1 035 777 | 44.83 |
| Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun | | | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | |

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.

COMPTE DE RESULTAT

| | Exercice N | | Exercice N-1 | | Ecart N / N-1 | |
|--|------------|------------|--------------|------------|---------------|---------|
| | 31/12/2018 | 12 | 31/12/2017 | 12 | Euros | % |
| Produits financiers | | | | | | |
| Produits financiers de participations (3) | | 68 | | 72 | -5 | -6.25 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | 4 | 141 | 3 | 158 | 982 | 31.10 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | | | |
| Différences positives de change | 6 | 664 | 4 | 122 | 2 542 | 61.68 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | |
| Total V | | 10 872 | | 7 352 | 3 520 | 47.88 |
| Charges financières | | | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 140 | 348 | 69 | 186 | 71 162 | 102.86 |
| Intérêts et charges assimilées (4) | 8 | 726 | 12 | 943 | -4 217 | -32.58 |
| Différences négatives de change | 2 | 468 | 28 | 459 | -25 991 | -91.33 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | | | |
| Total VI | | 151 542 | | 110 588 | 40 954 | 37.03 |
| 2. Résultat financier (V-VI) | | -140 670 | | -103 236 | -37 434 | -36.26 |
| 3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI) | | -1 415 589 | | -2 413 932 | 998 343 | 41.36 |
| Produits exceptionnels | | | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 6 | 065 | 3 | 520 | 2 546 | 72.33 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 25 | 251 | | 108 | 25 143 | NS |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | | | |
| Total VII | | 31 316 | | 3 628 | 27 688 | 763.20 |
| Charges exceptionnelles | | | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 400 | 758 | 5 | 343 | 395 415 | NS |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 34 | 159 | 36 | 395 | -2 236 | -6.14 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | | | | | |
| Total VIII | | 434 917 | | 41 738 | 393 179 | 942.01 |
| 4. Résultat exceptionnel (VII-VIII) | | -403 601 | | -38 110 | -365 490 | -959.03 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | -310 | 451 | -349 | 118 | 38 667 | 11.08 |
| Total des produits (I+III+V+VII) | | 4 082 978 | | 3 298 297 | 784 681 | 23.79 |
| Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) | | 5 591 717 | | 5 401 222 | 190 495 | 3.53 |
| 5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) | | -1 508 739 | | -2 102 925 | 594 186 | 28.26 |

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Comptes annuels du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 3.660.811 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 3.063.036 Euros. Le résultat est une perte de (1.508.739) Euros.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2018 couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 5 février 2019.

Les comptes sociaux de l'exercice 2018 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. En effet, la Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible, de ses prévisions de chiffre d'affaires et du contrat de financement conclu en août 2018 avec le fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund, elle couvrira ses besoins de financement sur les 12 mois à venir.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été marqué par les faits suivants :

- Le conseil d'administration réuni le 8 février 2018 a décidé de (i) révoquer Stéphane Chemouny de ses fonctions de Président directeur général, (ii) nommer Nicolas Reymond en qualité de Directeur général et (iii) nommer Nicolas Michelon en qualité de Président du conseil d'administration. Cette restructuration de la gouvernance a généré un coût de 15 k€, comptabilisé en résultat exceptionnel à la clôture.
- Un nouveau plan d'économie a été décidé, annoncé le 14 février 2018 puis mis en place, notamment avec le départ de 6 salariés, pour un impact négatif sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 de 211 k€ au titre des indemnités de licenciement comptabilisées au niveau du résultat exceptionnel et 221,3 k€ au titre des indemnités compensatrices des départs, comprises dans le résultat d'exploitation à la clôture.
- Le repositionnement stratégique de l'offre d'Intrasense est désormais en phase de déploiement avec la commercialisation des nouvelles offres Myrian Imaging Layer et Myrian Studio, qui valorisent son capital technologique et clinique sur de nouveaux marchés B to B, se révélant beaucoup plus vastes et générant des revenus récurrents. La position concurrentielle d'Intrasense sur ces nouveaux marchés est particulièrement favorable, puisque Myrian est une des seules solutions indépendantes, attractive pour des industriels souhaitant intégrer sa technologie à leur offre pour émerger sur leur marché.
- Pour exemple, MinFound et Intrasense collaborent étroitement depuis fin 2017, pour développer de nouveaux logiciels d'imagerie médicale dédiés à la visualisation avancée d'images provenant de scanners. En concluant un contrat de coopération de 4 ans pour l'utilisation de Myrian® Studio, les équipes de recherche de MinFound pourront développer très rapidement des applications cliniques pour leur station de travail, en utilisant la technologie Myrian®.
- La conclusion d'un partenariat de 2 ans début 2018 avec 12Sigma Technologies, acteur sino-américain pionnier de l'Intelligence Artificielle et du Deep Learning, est également particulièrement intéressante. Ce contrat a dans un premier temps permis à Intrasense un accès à de nouveaux hôpitaux majeurs en Chine et aux Etats-Unis. En ajoutant en novembre 2018 un accord de distribution exclusive en Europe de l'ensemble de son portefeuille, 12Sigma Technologies a surtout permis d'intégrer au portefeuille d'offres d'Intrasense des applications de pointe utilisant l'intelligence artificielle.

- Intrasense et Evolucare ont par ailleurs annoncé en juin 2018 la signature d'un contrat de partenariat stratégique pluriannuel. Intrasense fournit désormais les solutions de visualisation et les applications cliniques avancées de Myrian® Imaging Layer, pour faire monter en performance l'offre d'Evolucare à la fois auprès de nouveaux marchés que de ses 1.900 établissements de santé clients, en France et à l'international. Ce contrat de 5 ans assure à Intrasense des revenus récurrents avec ce nouveau partenaire et renforce son potentiel de croissance sur les marchés d'Evolucare.
- En novembre 2018, l'entreprise a également signé un accord de coopération exclusive pour une durée de 5 ans avec Kangda Medical Equipment, distributeur et fabricant de matériel d'imagerie médicale leader en Chine. Intrasense devient le fournisseur exclusif de logiciels de visualisation avancée d'imagerie médicale pour les scanners et IRM de Kangda.
- Un contrat pluriannuel de partenariat et de distribution a été également mis en place avec Apollo Enterprise Imaging Corp, un des leaders américains des systèmes d'archivage de données de santé, pour le déploiement de Myrian® Imaging Layer, l'outil universel de visualisation d'imagerie, au sein de la solution phare d'Apollo destinée à la gestion d'images et à l'archivage des informations de santé. Cet accord donne des perspectives de développement sur le marché nord-américain, dont le potentiel reste vaste.
- Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Montpellier en date du 1^{er} juin 2018 (reçue par la Société le 4 juin 2018), Intrasense a bénéficié d'un délai supplémentaire pour la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ce délai supplémentaire a été accordé dans le cadre du projet de rapprochement avec DMS Group, pour permettre à Intrasense, le cas échéant, de proposer aux actionnaires les résolutions relatives au projet d'apport des activités de DMS Imaging, la division d'imagerie médicale de DMS Group. Faute d'accord entre Intrasense et DMS Group sur le périmètre des activités apportées et les modalités du rapprochement, le projet de rapprochement a été abandonné et n'a finalement pas été soumis au vote des actionnaires. Il est à noter que les frais du projet de rapprochement sont comptabilisés à la clôture en résultat exceptionnel pour 175 k€.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 30 k€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel) pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd. un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») de la Société auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (les « BSA », ensemble avec les OCA, les « OCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre dans les 54 mois suivants, en cinq tranches successives émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve de l'autorisation préalable des actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'Administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'OCABSA, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 5.000.000€, avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 10.000.000€ sur conversion des OCA et/ou sur exercice BSA détachables, et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, le Conseil d'Administration a :

- décidé de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 bons d'émission OCABSA dont l'exercice donne lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd ;
- décidé de réserver l'émission des bons d'émission d'OCABSA à Bracknor Fund Ltd ;
- décidé que les bons d'émission d'OCABSA seraient attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd ;
- décidé que les caractéristiques des bons d'émission d'OCABSA et des OCABSA seraient conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
- les OCA sont émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne portent pas intérêt et ont une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;
- les OCA, qui sont cessibles sous certaines conditions, ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
- les OCA peuvent être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance sont automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

Avec :

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

« V_n » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes).

- le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils sont attachés est tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;
- les BSA sont immédiatement détachés des OCA et sont librement cessibles à compter de leur émission ;
- les BSA peuvent être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;
- les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
- chaque BSA donne le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
- le prix d'exercice des BSA est égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un bon d'émission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA est égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Compte tenu de conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce moyen de financement en fonds propres s'est substitué au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

La première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros a été émise le 18 février 2016. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1.587.302 actions au prix de conversion de 0,63 euro. L'émission de cette première tranche a emporté le détachement de 1.315.789 BSA, au prix d'exercice de 0,76 euro. 328.947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250.000€ et à la création de 328.947 actions ordinaires.

La deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant global de 1.000.000 euros, a été émise le 30 septembre 2016. Cette émission a emporté le détachement de 1.052.631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA ainsi émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

La troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant global de 1.000.000 euros a été émise le 6 avril 2017. Cette émission a emporté le détachement de 1.315.789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.817.165 actions ordinaires.

La quatrième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant global de 1.000.000 euros a été émis le 20 février 2018. Cette émission a emporté le détachement de 1.612.904 BSA ayant un prix d'exercice de 0,62 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2.257.896 actions ordinaires.

La cinquième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant global de 1.000.000 euros a été émise le 2 mai 2018. Cette émission a emporté le détachement de 1.388.889 BSA ayant un prix d'exercice de 0,63 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2.603.609 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des bons d'émission d'OCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa>.

Mise en place d'un financement par émission d'OCA, le 27 août 2018

La Société a conclu le 27 août 2018 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« l'Investisseur ») un financement global sous forme d'obligations convertibles en actions (« OCA »), pouvant atteindre un montant nominal total d'emprunt obligataire de 3.500.000 € sur 3 ans (la « Période d'Engagement »).

Dans ce cadre, sur le fondement de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 (placement privé), la Société a émis le 27 août 2018, 28 bons d'émission d'OCA (les « Bons d'Emission »), chaque Bon d'Emission donnant accès à 25 OCA d'un montant nominal de 5.000 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de l'Investisseur.

Ce financement a pour objectif principal de permettre à la Société de consolider son plan de retour à l'équilibre, à travers le déploiement de sa stratégie mise en place en 2018, orientée vers la vente aux industriels. Adressant des marchés plus vastes, où son offre est particulièrement pertinente, Intrasense a signé récemment plusieurs contrats pluriannuels validant son repositionnement. Ce financement permet d'assurer la réalisation de cette stratégie de long terme.

Modalités et cadre juridique de l'émission

Les OCA sont émises en plusieurs tranches, sur exercice des Bons d'Emission émis gratuitement qui obligent ensuite leur porteur, selon un calendrier défini (cf. infra : Calendrier) et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions (Cf. infra : Conditions), à souscrire une tranche d'OCA.

Au cours de sa réunion en date du 27 août 2018, le Conseil d'Administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 10ème résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2016, a décidé l'émission de 28 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur.

Caractéristiques des Bons d'Emission

Les Bons d'Emission ne peuvent pas être cédés par leur porteur sans l'accord préalable de la Société, ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne sont par conséquent pas cotés.

Les Bons d'Emission, d'une maturité de 36 mois à compter du 27 août 2018, obligent leur porteur à souscrire à une tranche d'OCA, à raison de 25 OCA par Bon d'Emission exercé, selon un calendrier défini. L'exercice des Bons d'Emission permettra l'émission d'OCA en plusieurs tranches comme suit :

- 250.000 euros, pour la première tranche d'OCA (émise le 27 août 2018) ;
- 125.000 euros, pour les tranches d'OCA suivantes (étant précisé que la Société a la faculté de demander le tirage de tranches de 250.000 euros, ce qui a alors pour effet de doubler la durée de la Période Intercalaire).

Les Bons d'Emission sont automatiquement exercés, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions détaillées ci-dessous en « Conditions », à l'issue d'une période de 90 jours de bourse suivant la première tranche, puis à 25 jours de bourse d'intervalle à partir de la deuxième tranche (la « Période Intercalaire »).

Il est précisé que la Société a toutefois la possibilité de suspendre puis de réactiver le déboursement automatique des tranches, dans la limite de trois périodes de suspension d'une durée maximum de 6 mois chacune.

Sous certaines conditions, l'Investisseur a également la possibilité de demander à la Société l'émission d'une nouvelle tranche d'OCA avant même l'expiration de la Période Intercalaire, cette faculté ne pouvant concerner que trois tranches d'OCA au plus.

La Société s'est engagée à ce que, en plus de la première tranche, quatorze (14) tranches soient émises en tout état de cause avant la fin de la Période d'Engagement, soit l'émission de 400 OCA représentant un montant nominal total de 2.000.000 euros.

Principales caractéristiques des OCA

Les OCA sont émises sur exercice des Bons d'Emission, elles ont une valeur nominale de 5.000 € chacune et sont souscrites à hauteur de 98% du pair.

Les OCA ne portent pas d'intérêt, ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission et sont convertibles en actions, selon les modalités décrites ci-dessous. Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (détaillés ci-dessous « Défaut »), l'Investisseur peut demander à la Société le remboursement des OCA non converties, au pair.

Les OCA sont converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

« N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuable au porteur d'OCA,

« V_n » est la valeur nominale de l'OCA, soit 5.000 €,

« P » est le prix de conversion de l'OCA, soit le montant le plus bas entre (i) 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de bourse précédant immédiatement la date de conversion des OCA ou (ii) 120% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'émission de la tranche des OCA converties.

Les OCA, qui ne peuvent pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur), ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne sont par conséquent pas cotées.

« Calendrier » prévisionnel des tirages automatiques :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| - Tranche 01 : 27/08/2018 ; | Tranche 22 : 18/01/2021 ; |
| - Tranche 02 : 04/01/2019 ; | Tranche 23 : 23/02/2021 ; |
| - Tranche 03 : 11/02/2019 ; | Tranche 24 : 31/03/2021 ; |
| - Tranche 04 : 19/03/2019 ; | Tranche 25 : 10/05/2021 ; |
| - Tranche 05 : 26/04/2019 ; | Tranche 26 : 15/06/2021 ; |
| - Tranche 06 : 04/06/2019 ; | Tranche 27 : 21/07/2021. |
| - Tranche 07 : 10/07/2019 ; | |
| - Tranche 08 : 15/08/2019 ; | |
| - Tranche 09 : 20/09/2019 ; | |
| - Tranche 10 : 28/10/2019 ; | |
| - Tranche 11 : 03/12/2019 ; | |
| - Tranche 12 : 13/01/2020 ; | |
| - Tranche 13 : 18/02/2020 ; | |
| - Tranche 14 : 25/03/2020 ; | |
| - Tranche 15 : 05/05/2020 ; | |
| - Tranche 16 : 10/06/2020 ; | |
| - Tranche 17 : 16/07/2020 ; | |
| - Tranche 18 : 21/08/2020 ; | |
| - Tranche 19 : 28/09/2020 ; | |
| - Tranche 20 : 03/11/2020 ; | |
| - Tranche 21 : 09/12/2020 ; | |

Principales « conditions » à la souscription des OCA par l'Investisseur

- Aucun cas de défaut n'existe ;
- Les actions de la Société sont toujours cotées et la cotation des actions de la Société n'a pas été suspendue (et il n'existe pas de risque identifié d'une telle suspension) ;
- La Société dispose d'un nombre d'actions autorisées et disponibles suffisant pour servir les conversions des OCA devant être émises dans le cadre du tirage (et, le cas échéant, des OCA encore en circulation), à savoir au moins un nombre d'actions correspondant au montant nominal de cette dette obligataire divisé par le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action Intrasense à la date d'expiration de la Période Intercalaire en cours ;
- Le cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris est supérieur à 110% de la valeur nominale de l'action de la Société depuis plus de 60 jours calendaires consécutifs.

Cas de « défaut »

Les cas de défaut incluent notamment le retrait de la cote de l'action Intrasense et la survenance d'un changement défavorable significatif.

Point sur la mise en œuvre du financement

Le 27 août 2018, la 1ère tranche de dette obligataire composée de 50 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 250.000 euros a été émise.

Le 7 novembre 2018, une 2ème tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise.

Ainsi, les OCA émises de ces deux tranches ont donné lieu à la création de 1.879.143 actions ordinaires.

Une 3ème tranche de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros, a été émise le 14 janvier 2019. Les OCA émises ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des OCA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/>.

Evénements importants survenus depuis la clôture au 31 décembre 2018

Le 14 janvier 2019, une 3ème tranche de dette obligataire composée de 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune, représentant un montant global de 125.000 euros a été émise. Les OCA ont donné lieu à la création de 694.444 actions ordinaires.

Le 28 janvier 2019, compte tenu de ses perspectives et de son plan de trésorerie, Intrasense a annoncé la suspension des tirages automatiques des tranches d'OCA par European High Growth Opportunities Securitization Fund. Les tirages automatiques des tranches d'OCA sont ainsi suspendus à compter du 28 janvier 2019, et jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le calendrier de tirage des futures tranches présenté dans le communiqué de presse du 28 août 2018 (rappelé en section 1.2.6 du présent rapport) n'est plus applicable.

Le Conseil d'Administration du 5 février 2019 a constaté la caducité du plan d'AGA n°2 mis en place le 24 octobre 2016. L'objet de ce plan était l'attribution gratuite d'actions à certains dirigeants de la Société, sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance au 24 janvier 2019. Ces conditions de performance n'ayant pas été atteintes, le plan n°2 a été déclaré caduc.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2018, de l'existence d'un nouveau financement par OCA conclu le 27 août 2018 et des mesures complémentaires qui ont et qui pourraient être prises, le cas échéant, pour assurer le financement de la Société.

La Société a confirmé au cours de l'année 2018 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, à développer son chiffre d'affaires de façon récurrente et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé.

Elle bénéficie sur un premier exercice complet des premiers résultats de la mise en place de sa nouvelle stratégie, confirmant la pertinence de son positionnement sur des marchés B to B. En proposant aux industriels et aux éditeurs de système d'information de santé, des fonctionnalités d'imagerie de haut niveau, directement intégrables à leur offre, l'offre Myrian® Imaging Layer concrétise des partenariats aux revenus récurrents. Myrian® Studio permet de participer au développement de l'intelligence artificielle et du « deep learning », et donne à Intrasense un atout majeur pour se différencier fortement. Ces offres valorisent pleinement les technologies exclusives développées par l'entreprise, et leur commercialisation contribue au développement de la valeur de l'entreprise.

Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique devrait se poursuivre durant l'exercice 2019, année de consolidation de la croissance.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active aux projets innovants de portée internationale **HECAM** et **HYPMED** renforce par ailleurs le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie pour l'oncologie

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En application du règlement ANC n°2015-05, nouveau règlement obligatoire à toutes les entreprises industrielles et commerciales à compter du 1er janvier 2017, relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture, la société Intrasense a estimé les impacts de reclassement en résultat d'exploitation les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales.

Exemption d'établissement de comptes consolidés

Les « petits » groupes sont exemptés de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés si l'ensemble constitué par la consolidante et les sociétés qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe ne dépasse pas, pendant deux exercices consécutifs, sur la base des derniers comptes arrêtés, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (c. com. art. L. 233-17 et R. 233-16) :

- -total de bilan \leq 24 M€ ;
- -total CA net \leq 48 M€ ;
- -nombre moyen de salariés \leq 250.

Cette exemption s'applique à la condition qu'aucune des entreprises du groupe ne réponde à la définition d'entité d'intérêt public (c. com. art. L. 233-17 et L. 123-16-2).

A la clôture, les conditions d'exemption d'établissement de comptes consolidés, par Intrasense SA sont respectées.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements
(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|-----------------------------|----------|-------------|
| Constructions | Linéaire | 10 à 50 ans |
| Agencements et aménagements | Linéaire | 10 à 20 ans |
| Installations techniques | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériels et outillages | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 à 5 ans |
| Matériel de bureau | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Mobilier | Linéaire | 5 à 10 ans |
| Frais de R&D | Linéaire | 3 ans |

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité.

Des procédures prud'homales ont été initiées par des anciens salariés ou dirigeants de la société sur l'exercice 2018. Le total des demandes s'élève à 0,3 M€. La Direction d'Intrasense et ses avocats ont procédé à une analyse des risques associés à ces procédures et ont conclu que les conditions de comptabilisation d'une provision n'étaient pas atteintes à savoir la probabilité d'une sortie de ressource estimable de façon fiable. Ces procédures constituent donc un passif éventuel pour la société.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société, autres celles mentionnées précédemment.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes). Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

| | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|-------------------------------|---------------|--------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Frais établissement recherche développement | 8 270 142 | | 707 539 |
| TOTAL | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 165 337 | | 4 500 |
| TOTAL | | | |
| Terrains | | | |
| Constructions sur sol propre | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | |
| Installations générales agencements aménagements constr. | | | |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | 55 972 | | |
| Installations générales agencements aménagements divers | | | |
| Matériel de transport | | | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 146 988 | | 5 759 |
| Emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| TOTAL | 202 960 | | 5 759 |
| Participations évaluées par mises en équivalence | | | |
| Autres participations | 1 608 784 | | 110 690 |
| Autres titres immobilisés | 4 500 | | 6 168 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 144391 | | 15 687 |
| TOTAL | 1 757 675 | | 132 544 |
| TOTAL GENERAL | 10 396 114 | | 850 342 |

| | | Diminutions | | Valeur brute en fin d'exercice | Réévaluation Valeur d'origine fin exercice |
|--|---------------|---------------|----------|--------------------------------|--|
| | | Poste à Poste | Cessions | | |
| Frais établissement et de développement | TOTAL | | 1 747 | 8 975 934 | 8 975 934 |
| Autres immobilisations incorporelles | TOTAL | | | 169 837 | 169 837 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Installations générales agencements aménagements constr. | | | | 55 972 | 55 972 |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | | | | | |
| Installations générales agencements aménagements divers | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | | | 152 747 | 152 747 |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | |
| | TOTAL | | | 208 719 | 208 719 |
| Participations évaluées par mises en équivalence | | | | | |
| Autres participations | | | 28 965 | 1 690 509 | 1 690 509 |
| Autres titres immobilisés | | | | 10 668 | 10 668 |
| Prêts, autres immobilisations financières | | | | 99 657 | 99 657 |
| | TOTAL | | 89 385 | 1 800 834 | 1 800 834 |
| | TOTAL GENERAL | | 91 132 | 11 155 324 | 11 155 324 |

Au cours de l'année 2018, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 708 k€.

Les créances rattachées à des participations concernent la filiale Intrasense Inc. aux USA, s'élèvent à 1 608 k€ et sont enregistrées sur la ligne « Autres participations ».

État des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice | | Montant début d'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions Reprises | Montant fin d'exercice |
|--|---------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Frais établissement recherche développement | TOTAL | 7 177 542 | 717 446 | 1747 | 7 893 241 |
| Autres immobilisations incorporelles | TOTAL | 163 448 | 1 217 | | 164 665 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Installations générales agencements aménagements constr. | | | | | |
| Installations techniques, Matériel et outillage industriel | | | | | |
| Installations générales agencements aménagements divers | | 30 319 | 4 928 | | 35 247 |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | 113 301 | 13 050 | | 126 351 |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| | TOTAL | 143 620 | 17 978 | | 161 598 |
| | TOTAL GENERAL | 7 484 610 | 736 641 | 1 747 | 8 219 504 |

| Ventilation des dotations de l'exercice | Amortissements linéaires | Amortissements dégressifs | Amortissements exceptionnels | Amortissements dérogatoires | |
|---|---|---------------------------|------------------------------|-----------------------------|----------|
| | | | | Dotations | Reprises |
| Frais étab.rech.développ. TOTAL | 717 446 | | | | |
| Autres immob.incorporelles TOTAL | 1 217 | | | | |
| Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Instal.générales agenc.aménag.constr. Instal.techniques matériel outillage indus. Instal.générales agenc.aménag.divers Matériel de transport Matériel de bureau informatique mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL | 4 928 13 050 17 978 | | | | |
| TOTAL GENERAL | 736 641 | | | | |

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 717 k€.

Etat des échéances des créances

| Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|--------------|----------------|---------------|
| Créances rattachées à des participations | 1 607 932 | | 1 607 932 |
| Prêts | 65 156 | | 65 156 |
| Autres immobilisations financières | 34 501 | | 34 501 |
| Clients douteux ou litigieux | 1 674 901 | 1 674 901 | |
| Autres créances clients | 1 323 596 | 1 323 596 | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 698 505 | 698 505 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 63 932 | 63 932 | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | | |
| Divers états et autres collectivités publiques | 95 991 | 95 991 | |
| Groupe et associés | | | |
| Débiteurs divers | 22 278 | 22 278 | |
| Charges constatées d'avance | 52 380 | 52 380 | |
| TOTAL | 5 639 172 | 3 931 583 | 1 707 589 |
| Montant des prêts accordés en cours d'exercice | 7 124 | | |
| Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice | | | |
| Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) | | | |

Au 31 décembre 2018, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 669 k€.

Etat des dépréciations

| Provision pour dépréciation | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Sur immobilisations incorporelles | | | | | |
| Sur immobilisations corporelles | | | | | |
| Sur titres mis en équivalence | | | | | |
| Sur titres de participation | 82 577 | | | | 82 577 |
| Sur autres immobilisations financières | 1 468 416 | 139 516 | | | 1 607 932 |
| Sur stocks et en-cours | | | | | |
| Sur comptes clients | 881 812 | 424 505 | | 64 780 | 1 241 537 |
| Autres provisions pour dépréciation | | | | | |
| TOTAL | 2 432 805 | 564 021 | | 64 780 | 2 932 046 |

Les participations financières représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine apparaissent au bilan pour une valeur brute de 83 k€ et sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2018. Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à hauteur de 992 k€.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA à hauteur de 1.608 k€ et font l'objet d'une dépréciation pour le même montant.

Créances clients :

Une reprise de provision pour dépréciation des créances clients d'un montant de 64,8 k€ a été effectuée sur la période et des créances ont été dépréciées à hauteur de 424,5 k€ compte tenu de leur risque de non recouvrement.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 100 k€ (200 k€ au 31.12.2017). La variation constatée par rapport au précédent exercice, s'explique par l'attribution du compte à terme de la Banque populaire au remboursement partiel de l'emprunt souscrit antérieurement auprès de cette banque.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 31.500 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 6 168 €.

| | |
|--|---------------|
| Actions en propre au 31/12/2017 | 19.000 |
| Achats 2018 | 201.479 |
| Ventes 2018 | 188.979 |
| Actions en propre au 31/12/2018 | 31.500 |

La Société n'a procédé à aucun autre achat d'actions dans le cadre de son programme de rachat au cours de l'exercice 2018.

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|---|----------------|
| Créances rattachées à des participations | |
| Autres immobilisations financières | |
| Créances clients et comptes rattachés – factures à établir | 398 722 |
| Autres créances | 95 991 |
| Valeurs mobilières de placement | |
| Disponibilités | 531 |
| Total | 495 244 |

Charges constatées d'avance

| Charges constatées d'avance | Montant |
|------------------------------------|----------------|
| Charges d'exploitation | 52 380 |
| Charges financières | |
| Charges exceptionnelles | |
| Total | 52 380 |

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

| Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|------------------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | |
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 666 | 666 | | |
| Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine | 497 685 | 257 685 | 240 000 | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 835 649 | 835 649 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 201 856 | 201 856 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 203 318 | 203 318 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 84 335 | 84 335 | | |
| Obligations cautionnées | | | | |
| Autres impôts taxes et assimilés | 40 703 | 40 703 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | |
| Groupe et associés | | | | |
| Autres dettes | 17 774 | 17 774 | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | |
| Produits constatés d'avance | 131 476 | 131 476 | | |
| TOTAL | 2 013 462 | 1 773 462 | 240 000 | |
| Emprunts souscrits en cours d'exercice | | | | |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 475 381 | | | |
| Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys. | | | | |

Les emprunts remboursés en cours d'exercice, s'expliquent notamment par l'affectation du compte à terme de la Banque populaire au remboursement partiel de l'emprunt souscrit antérieurement auprès de cette banque.

Etat des provisions

| Provisions pour risques et charges | Montant début d'exercice | Augmentations Dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Litiges | | | | | |
| Garanties données aux clients | 61 167 | 84 372 | 61 167 | | 84 372 |
| Pertes sur marchés à terme | | | | | |
| Amendes et pénalités | | | | | |
| Pertes de change | | 832 | | | 832 |
| Pensions et obligations similaires | | | | | |
| Impôts | | | | | |
| Renouvellement des immobilisations | | | | | |
| Gros entretien et grandes révisions | | | | | |
| Charges sociales et fiscales congés à payer | | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | 131 423 | | | 131 423 |
| TOTAL | 61 167 | 216 627 | 61 167 | | 216 627 |

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------|------------------|------------|-------------------|
| | | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
| ACTIONS ORDINAIRES | 0,0500 | 12 010 449 | 214 600 | | 12 225 049 |
| OCABSA Converties | 0,0500 | | 6 740 648 | | 6 740 648 |
| BSA convertis | 0,0500 | | | | |
| TOTAL | | 12 010 449 | 6 955 248 | | 18 965 697 |

| | Nombre d'actions mouvementées | Valeur nominale (€) | Capital social (€) |
|--|-------------------------------|---------------------|--------------------|
| 1. Actions composant le capital social au début de l'exercice 2018 | 12.010.449 | 0,05 | 600.522,45 |
| 2. Actions émises au cours de l'exercice 2018 | 6.955.248 | 0,05 | 347.762,40 |
| • Augmentation de capital par conversion de 200 OCA Bracknor en 4.861.505 actions nouvelles | 4.861.505 | 0,05 | 243.075,25 |
| • Augmentations de capital de par conversion de 75 OCA EHGO en 1.879.143 actions nouvelles | 1.879.143 | 0,05 | 93.957,15 |
| • Augmentations de capital par émission de 214.600 actions nouvelles, au titre des AGA du Plan n°1 | 214.600 | 0,05 | 10.730,00 |
| 3. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice 2018 | 18.965.697 | 0,05 | 948.284,85 |
| 4. Actions composant le capital social à la date du présent rapport* | 19.660.141 | 0,05 | 983.007,05 |

* le capital social de la Société a évolué depuis le 31 décembre 2018, en raison de la conversion d'OCA en actions ordinaires.

Mouvements des capitaux propres

| (En Euros) | Situation Ouverture | Variation en plus | Variation en moins | Situation Clôture |
|-------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Capital | 600 522 | 347 762 | | 948 284 |
| Primes liées au capital | 19 281 157 | 2 037 968 | 43 280 | 21 275 845 |
| Réserve légale | 15 593 | | | 15 593 |
| Provisions réglementées | | | | |
| Report à nouveau | -17 174 097 | -2 102 925 | | -19 277 022 |
| Résultat de la période | -2 102 925 | -1 508 739 | -2 102 925 | -1 508 739 |
| TOTAL | 620 250 | -1 225 934 | -2 059 645 | 1 453 961 |

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

NEANT

Bons de souscription en actions (BSA Bracknor)

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.955 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.055 actions nouvelles, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous :

| Date d'émission | Nombre | Prix d'exercice | Durée de validité |
|-----------------|-----------|-----------------|-------------------|
| 18.02.2016 | 986.842 | 0,76 | 18/02/2021 |
| 29.09.2016 | 1 052 631 | 0,95 | 29/09/2021 |
| 06.04.2017 | 1.315.789 | 0,76 | 06/04/2021 |
| 20.02.2018 | 1.612.904 | 0,62 | 20/02/2023 |
| 02.05.2018 | 1.388.889 | 0,63 | 02/05/2023 |

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2018 :

| Titres | BSPCE 2011 n° 1 | BSPCE 2011 n° 2 | BSPCE 2011 n°3 |
|---|--|--|--|
| Date d'attribution | 19 mai 2011 | 19 mai 2011 | 19 mai 2011 |
| Nombre de BSPCE émis et attribués | 1.833 | 1.833 | 1.833 |
| Nombre de BSPCE émis et non attribués | 0 | 0 | 0 |
| Nombre de BSPCE émis et exercés | 450 | 0 | 0 |
| Prix d'exercice par action nouvelle souscrite | 4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice) | 4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice) | 4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice) |
| Date limite d'exercice des BSPCE | 10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité | 10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité | 10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité |
| Parité | 1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles | 1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles | 1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles |
| Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation | 27.660 | 36.660 | 36.660 |
| Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation | 100.980 actions | | |

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; où

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxièmes et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2018 :

| Type de titres | Options 2013-1 | Options 2013-2 |
|---|---|---|
| Nombre d'Options émises et attribuées | 172.000 | 50.000 |
| Nombre d'Options émises et non attribuées | 0 | 0 |
| Nombre d'Option exercées | | |
| Date de l'assemblée générale (principe d'émission) | 16 décembre 2011 | 16 décembre 2011 |
| Date de la décision sociale portant sur l'attribution | 20 mai 2013 | 20 mai 2013 |
| Prix d'exercice par action nouvelle souscrite | 6,62 € | 6,62 € |
| Date limite d'exercice des Options | Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021. | Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021. |
| Parité | 1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance) | 1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle |
| Conditions générales d'exercice | <p>Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance. | Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans. |
| Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites | 172.000 | 50.000 |

Depuis la clôture de l'exercice, aucune Option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle Option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

| | Options 2013-1 non exerçables | Options 2013-1 exerçables | |
|-------------------|-------------------------------|--|--|
| | | Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition | Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance |
| 20/05/2013 | 100 % | 0 % | 0 % |
| 21/05/2014 | 80 % | 10 % | 10 % |
| 21/05/2015 | 60 % | 20 % | 20 % |
| 21/05/2016 | 40 % | 30 % | 30 % |
| 21/05/2017 | 20 % | 40 % | 40 % |
| 21/05/2018 | 0 % | 50 % | 50 % |

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

| Date d'Exercice des Options 2013-2 | Options 2013-2 exerçables | Options 2013-2 Non exerçables |
|---|--------------------------------------|--|
| Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus | 0 % | 100 % |
| Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus | 25 % | 75 % |
| Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus | 50 % | 50 % |
| Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus | 75 % | 25% |
| A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021 | 100% | 0% |

Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

OCABSA Atlas Alpha Yield Fund

Au cours de l'exercice 2015, dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Atlas Alpha Yield Fund le 24 mars 2015, la Société a émis le 8 mai 2015 six bons d'émissions d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en six tranches successives, 5.000 OCABSA par tranche.

Quatre tranches d'OCABSA ont été émises sur exercice de quatre bons d'émission respectivement les 11 mai 2015, 29 juillet 2015, 16 septembre 2015 et 3 novembre 2015.

A la date du présent rapport, toutes les OCA ont été converties et les 837.477 BSA non exercés par Atlas Alpha Yield Fund sont désormais caducs.

OCABSA Bracknor Fund Ltd.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd, la Société a émis le 18 février 2016 cinq bons d'émission d'OCABSA permettant chacun d'émettre, en cinq tranches successives, 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune (voir section 1.2.5). Les bons d'émission ont été exercés respectivement le 18 février 2016, 29 septembre 2016, 6 avril 2017, 20 février 2018 et 2 mai 2018.

A la date du présent rapport, l'intégralité des tranches d'OCABSA Bracknor ont été tirées, toutes les OCA ont été converties et il existe 6.357.955 BSA en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 6.357.955 actions nouvelles

Obligations convertibles en actions (OCA)

Dans le cadre d'un contrat conclu avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund, la Société a émis le 27 août 2018 vingt-huit bons d'émission d'OCA permettant chacun d'émettre 25 OCA d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (voir section 1.2.6).

A la date du présent rapport, 4 bons d'émission ont été exercés par l'investisseur (2 bons exercés le 27 août 2018, un bon le 6 novembre 2018 et un bon le 14 janvier 2019), donnant lieu à l'émission de 100 OCA.

L'intégralité des 100 OCA émises ont été converties, à la date du présent rapport.

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

| (En Euros) | Solde Ouverture | Avances reçues | Avances remboursées | Solde clôture | Dû à - d'1 an | Dû à + d'1 an | + de 5 ans |
|--|-----------------|----------------|---------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|
| Avance remboursable OSEO 1,5 M€ Préfinancement CIR Avance remboursable HECAM | 717 037 | 401 | | 717 438 | | 86 250 | 631 188 |
| TOTAL | 717 037 | 401 | | 717 438 | | 86 250 | 631 188 |

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

Néant

Emprunts auprès des établissements de crédit

| (En Euros) | Solde Ouverture | Souscription | Rbsts emprunts | Solde clôture | Dû à - d'1 an | Dû à + d'1 an | Dû à + d'5 ans |
|--------------|-----------------|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| CRCA 150 K€ | 26 570 | | 26 570 | | | | |
| BPI 800 K€ | 560 000 | | 160 000 | 400 000 | 160 000 | 240 000 | |
| BPS 400 K€ | 193 137 | | 95 452 | 97 685 | 97 685 | | |
| CRCA 400 K€ | 193 359 | | 193 359 | | | | |
| TOTAL | 973 066 | | 475 381 | 497 685 | 257 685 | 240 000 | |

Charges à payer

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles | |
| Autres emprunts obligataires | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 666 |
| Emprunts et dettes financières diverses | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 226 721 |
| Dettes fiscales et sociales | 346 788 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | |
| Autres dettes | 14 000 |
| Total | 588 175 |

Produits constatés d'avance

| Produits constatés d'avance | Montant |
|-----------------------------|----------------|
| Produits d'exploitation | 131 476 |
| Produits financiers | |
| Produits exceptionnels | |
| Total | 131 476 |

Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

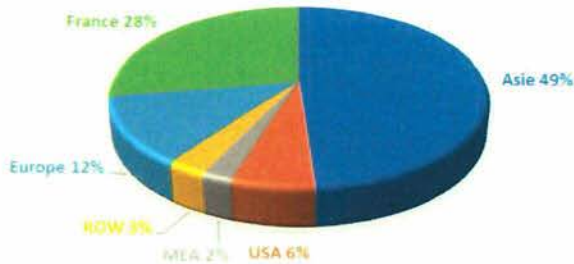
Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

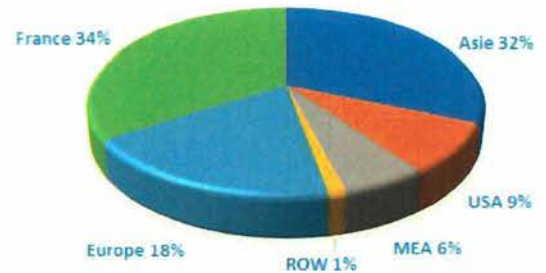
Chiffre d'Affaires France : 853.209 euros

Chiffre d'Affaires Export : 2.209.828 euros.

CA 2018 PAR RÉGION



CA 2017 PAR RÉGION



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

| Nature | Montant |
|----------------------------------|---------------|
| AVANTAGES EN NATURE | 7 116 |
| TRANSFERTS DE CHARGES IJSS | 991 |
| TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS | 10 936 |
| AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES | 25 050 |
| Total | 44 093 |

Effectifs moyens :

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------|------------|------------|
| Employés | 3 | 1 |
| Cadres et techniciens | 31 | 32 |
| Total | 34 | 33 |

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été attribué, en rémunération de leur mandat social :

- A Monsieur Stéphane Chemouny, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général : 67.077 € bruts annuels, outre à titre d'avantage en nature, une assurance chômage pour un montant de 1.862 € et un véhicule de fonction pour un montant de 1.298 € ;
- A Monsieur Christophe Lamboeuf, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour 76.945 € bruts annuels.
- A Monsieur Nicolas Reymond, au titre de ses fonctions de Directeur Général pour 81.719 € bruts annuels, outre à titre d'avantage en nature, un véhicule de fonction pour un montant de 2.447 €

Messieurs Stéphane Chemouny, Christophe Lamboeuf et Nicoals Reymond ont bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 39 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- Certifications des comptes annuels et semestriels : 32.300 euros ;
- Services autres que la certification des comptes : 6.700 euros.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

| Nature | Montant | Imputé au compte |
|--|---------|------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION | 6 065 | 77180000 |
| - PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS | | 77210000 |
| - VAL. CESSION DES EAC | | 77520000 |
| - VAL. CESSION DES IMMOS FINANCIERES | 25 251 | 77560000 |
| Total | 31 316 | |
| Charges exceptionnelles | | |
| - PENALITES & AMENDES | | 67120000 |
| - AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES | 400 758 | 67180000 |
| - CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR | | 67210000 |
| - VAL. NETTE COMPT. DES EAC | | 67500000 |
| - VAL. NETTE COMPT. DES IMMOS FINANCIERES | 28 965 | 67560000 |
| - MALIS SUR RACHATS D'ACTIONS PROPRES | 5 194 | 67830000 |
| Total | 434 917 | |

Les charges exceptionnelles sont principalement composées :

- Des indemnités de licenciements dans le cadre du PSE 2018 pour 211 k€ ;
- Des frais de la restructuration de la gouvernance a généré un coût de 15 k€ ; et
- Des frais du projet de rapprochement avec DMS pour 175 k€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole ;
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une Inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,63% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 100 k€ au 31 décembre 2018. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2017, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2017 s'élevait à 88 k€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,79%, les autres hypothèses demeurent inchangées.

La variation entre les deux exercices s'explique notamment par les mouvements de salariés suite au plan d'économies début 2018.

Filiales et participations

Nous vous exposons, en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur les résultats financiers des filiales et des sociétés contrôlées par la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Nous vous précisons que la Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, il n'existe aucune participation croisée, ni succursale.

Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd, société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 82.327,80 €), dont le siège social est sis à Shanghai (Chine).

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a poursuivi son activité de commercialisation et promotion de la gamme de produit d'Intrasense.

Les comptes de la société Yingsi Software Technology Co. Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 1.011 k€ | 592 k€ |
| Résultat net | (232) k€ | (145) k€ |
| Capitaux propres | (676) k€ | (449) k€ |

La société Yingsi Software Technology (Shanghai) Co. Ltd a connu au cours de l'exercice 2018 une activité en augmentation de 72,5% par rapport à 2017.

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 8 personnes, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 462 k€ contre 461 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net est une perte de (232) k€ contre (145) k€ en 2017.

Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd, société de droit singapourien au capital de 50.000 SGD (soit environ € 29.433), dont le siège social est sis à Singapour.

La société Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd n'employait aucun salarié au 31 décembre 2018 et n'a pas eu d'activité sur cet exercice. La direction de la Société a initié la fermeture de cette filiale (sans impact dans les comptes 2018 d'Intrasense ; étant précisé que tous les risques étaient couverts).

Les comptes de la société Asia-Pacific Pte Ltd font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | Néant | Néant |
| Résultat d'exploitation | Néant | Néant |
| Capitaux propres | NS | NS |

Intrasense Inc.

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Intrasense Inc., société de droit américain dont le capital est de 10.000 USD (soit environ 8.710 €), enregistrée dans l'Etat du Delaware.

La société Intrasense Inc. a poursuivi son activité de promotion et distribution de la gamme des produits Intrasense sur le marché américain.

Les comptes de la société Intrasense Inc. font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2018 :

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 122 k€ | 71 k€ |
| Résultat net | (106) k€ | (102) k€ |
| Capitaux propres | (1.647) k€ | (1.474) k€ |

L'effectif salarié moyen au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1, comme au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 212 k€ contre 173 k€ en 2017.

Le résultat net ressort pour l'exercice à (106) k€ contre (102) k€ pour l'exercice précédent.